

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 01 février 2017 / Affiché le 03/02/2017

Ouverture de séance à 20 h 15

Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGIANI

Absents excusés : M. Sylvain REMONNAY donnant procuration à M. Frédérique CANNELLE ; Mme Cindy VIONNET donnant procuration à M. Maurice VUILLARD ; M. Dimitri JOURDIN donnant procuration à Mme Patricia FAGIANI ; Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Daniel PACQUELET ; M. Olivier ILLICETO donnant procuration à M. Mickaël BERGER.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2017.

### **BUDGET FINANCES**

Camping : à compter de la saison 2017, le conseil décide de percevoir 2€ de frais de réservation.

Subvention parlementaire : le sénateur GROSPERRIN nous propose une subvention de 4 000€ au titre de la réserve parlementaire, pour les travaux de la tranche conditionnelle 2017 de l'église. Le dossier sera instruit prochainement.

### **PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE**

Dossiers en cours :

Ancien hôtel Monnot : le PC initial a été transféré à M. MOURAUX Philippe et ensuite à AHM. Les prescriptions ont été maintenues. Une rencontre sera programmée avec les nouveaux titulaires du permis.

Eglise : les PV de réception de la 1<sup>ère</sup> tranche ont été signés.

- le Cabinet d'architecte JUST, propose de scinder la tranche conditionnelle en 2 tranches (TC1 : chœur ; TC2 : nef)
- Le devis pour rebouchage des niches est validé, sauf pour l'enlèvement des gravats qui sera réalisé par l'employé communal.
- Les devis pour la décontamination des murs, ainsi que celui pour la ventilation de la porte de la sacristie, sont refusés, compte tenu du surcoût important.
- Devis pour la réfection des boiseries reste à venir.
- Information à l'association « Les amis de l'église » de l'impossibilité d'utilisation de l'église pour toute sorte de manifestation, en raison des travaux.

Aménagement de Saint-Point-Lac :

-Chiffrage des zones par le cabinet d'étude, « Au-Delà du Fleuve » - une réunion d'information sera programmée le 15 février – horaire à définir.

P.L.U. :

Présentation du récapitulatif du plan de zonage et calendrier provisoire de l'opération.

A compter du 27 mars 2017, le POS deviendra caduque et dans l'attente de l'approbation du PLU, c'est le RNUR qui s'appliquera.

Avant l'approbation du PLU, un réexamen de l'article 10 (zone constructibles pour les hauteurs des constructions) avec le cabinet d'étude, est envisagé.

### Voirie communale :

Les zones de parking et aires de stationnements sont intégrées dans le tableau de classement de la voirie.

### **AGRICULTURES BOIS ET FORET**

- Attribution de 3 stères de bois de chauffage à M. Georges REMONNAY, pour 60 €

### **EDUCATION CULTURE LIEN SOCIAL**

- demande de l'école Ste Jeanne Antide pour un voyage scolaire de 2 élèves du primaire : attribution d'une participation de 40 euros par élève.

- ADMR : une réunion est programmée le 15 mars 2017 pour le vote du compte de résultat 2016 et le budget prévisionnel 2017.

### **REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS**

En attente de la finalisation de la réglementation.

### **COMMUNAUTES DE COMMUNES**

L'arrêté de fusion entre la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 lacs et la Communauté de Communes du des Hauts du Doubs, a été suspendu par le Tribunal administratif.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Délivrances des cartes d'identité : la réforme des Préfectures intitulée « Plan Préfectures nouvelles génération » définit les nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes d'identité, via le recours à la biométrie, ceci afin d'accroître le niveau de sécurisation de ces titres. Les demandes de CNI seront désormais recueillies par les mairies équipées d'un dispositif permettant la numérisation des pièces des dossiers et la prise d'empreintes par le biais d'un capteur. Chaque usager pourra effectuer sa demande partout sur le territoire (comme pour le passeport).

La dématérialisation vers la trésorerie ainsi que la signature électronique du Maire sera mise en place courant mars 2017.

Commission des Impôts : réunion prévue le 02 mars à 14 h pour la révision des bases cadastrales.

Lecture du courrier de M. Mougin : problème de voisinage.

**Monsieur Mickaël BERGER quitte la séance à 22 h 25.**

Dossier Gérald BERGER : réception d'un courrier recommandé AR : problème de clôture et servitude de passage. Une réponse rappelant les termes de l'accord signé le 03 novembre 2016 lui sera adressée.

Pour les 40 ans du camping : la commune cherche des photos prises lors de l'aménagement du terrain.

Pour info : la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 09 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Saint-Point-Lac, le 03/02/2017

Le Maire, Patrick LIEGEON

